COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Octobre 1765.	*Du Vendredi 18.*	*Du Samedi 19.*
Actions des Indes.	1330	1330
Emprunts de la Compagnie.		
Promesses à 5 p $\frac{0}{0}$		15
Promesses à 4 p $\frac{0}{0}$	37	
Actions des Fermes.	982 $\frac{1}{2}$ 85	985
Lots de la troisiéme Loterie.		17
	17	13^{c}. 27
Amortissement.		
Deux sols pour livre du Dixiéme.	8 $\frac{1}{2}$	
Annuités.	8 $\frac{1}{2}$	
Coupons d'Annuités.	413	413
Emprunt de 50 millions.	81 $\frac{1}{2}$	81 $\frac{1}{2}$
Colonies, 1759.	14 $\frac{1}{2}$	14 $\frac{1}{2}$
Canada		
Époques.	35 $\frac{1}{2}$	35 $\frac{1}{2}$
B^{e}. Loterie, Comp^{e}.	5^{e}. 18. 10^{e}. 23	18. 10^{e}. 23.
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p $\frac{0}{0}$		
A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Cuirs.	49	
A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Postes.		
Bretagne.		
Languédoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amsterdam.	56 $\frac{1}{4}$ $\frac{5}{8}$	56 $\frac{1}{4}$
Londres.	31	31 $\frac{7}{8}$
Hambourg.	176 $\frac{3}{4}$	176 $\frac{3}{4}$
Madrid.	15 3	15 3
Cadix.	15 2	15 2
Livourne.	96 $\frac{3}{4}$	96 $\frac{3}{4}$
Lyon, *Saints*.	$\frac{3}{4}$	$\frac{3}{4}$

AVIS.

Cette Gazette paraît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi, & le Journal le 15 de chaque mois: on y insere gratis tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔, & pour le Journal seul, 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faudra s'adresser dorénavant à M. DE GRACE, *Directeur & Receveur au Bureau rue Traverſiere, Bute St. Roch. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différens écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 25 Juin.

AGRICULTURE.

DE LONDRES, *le* 10 *Juin* 1765.

Extrait d'un Mémoire au ſujet de ce qui s'eſt paſſé en Angleterre depuis un an, concernant le commerce des grains.

IL y a quelques années que la récolte des grains n'y a pas été abondante; la plus grande partie de ceux de 1763 fut ſerrée par un temps humide, & germa; les pluies de l'été de 1764 rendirent les épics maigres, le grain petit, & l'on n'eut gueres que deux tiers d'année. . . . L'exportation y a été conſidérable pendant les dernieres années de la guerre : indépendamment de cette exportation, elle fourniſſoit encore ſes armées en Allemagne, & pluſieurs Provinces de cette partie du continent. Son exportation, année commune, ſe monte à 320000 *quarters*; celle de l'année 1764 s'eſt montée à 600000, à cauſe de l'approviſionnement de l'Italie. Les faits expoſés dans ce Mémoire démontreront que ce ne ſont point ces exportations qui ont fait renchérir le grain en Angleterre, au point d'obliger le Gouvernement de permettre l'importation des bleds étrangers.

Il paroît par ce Mémoire dont nous donnerons un plus long détail dans le Journal, que les magaſiniers avoient intérêt de faire retomber ſur l'exportation les murmures des peuples, & qu'ils l'ont fait avec tout l'avantage que l'eſprit de cupidité peut inſpirer : mais comme les manœuvres ſe manifeſtent par les faits, aux yeux de ceux qui en étudient l'enchaînement & les rapports, il n'eſt point étonnant qu'il ait été dit nombre de fois dans les Ecrits Anglois, en faveur du commerce libre, que le magaſinage étoit ruineux à la Nation, & que ce malheur ne pouvoit ſe réparer que par l'importation ſeule : mais cette aſſertion n'a pas été ſoutenue de preuves pareilles à celles qui ſont expoſées dans ce Mémoire : il paroît meme probable que le peuple Anglois s'eſt laiſſé ſéduire par les raiſons des monopoleurs qui ont crié plus haut, plus longtemps, & en plus d'endroits que les défenſeurs de la liberté de ce commerce. Ces derniers publioient avec juſte raiſon que le magaſinier, par ſon monopole, devenoit l'artiſan de leur propre ruine.

DE BESSÉ COURTANVAUX *en bas Vendomois*, *le* 15 *Juin* 1765.

Extrait d'une Lettre.

Je ſuis ſurpris que dans un ſiécle où l'on cherche à faire fleurir l'agriculture, on n'ait point encore penſé à détruire un abus que commettent la plûpart des Fermiers & des Laboureurs dans l'adminiſtration de leurs fermes.

L'intérêt, qui eſt clairvoyant, leur fait trouver les moyens de tirer de leurs terres tout le parti imaginable, & à moindres frais poſſibles : mais s'agit-il de réparations locales, comme de l'entretien des haies & foſſés, du déracinement des ronces & des épines, &c. leur négligence eſt impardonnable.

Ce n'eſt cependant là qu'une partie du

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

mal ; quand un Fermier voit approcher l'expiration de ſon bail, il amaigrit les terres qu'il quitte, & laiſſe tout aller en dégradation. Les Loix, à la vérité, ordonnent des viſites d'Experts, aſſiſtés d'un Notaire, pour conſtater les malverſations du Fermier qui ſort, & pour le condamner aux intérêts & dommages : mais quels ſont ces Experts? Des Fermiers comme lui, qui ſont dans le cas d'être favoriſés à leur tour.

Le ſeul moyen d'anéantir cet abus, ſeroit donc de créer des charges d'Experts royaux. Ces charges ne ſeroient accordées ou vendues qu'à des perſonnes d'une expérience & d'une probité bien reconnues.

Comme un extrait ne nous permet pas de nous étendre, nous nous réſervons à donner dans notre Journal les preuves dont cet Auteur appuie ſon ſentiment.

De BESANÇON, *le* 16 *Juin* 1765.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere ſemaine de Juin, 14 ℔ 7 ß.

DE DAX, *le* 11 *Juin* 1765.

Un Citoyen zélé & très inſtruit, de cette Ville, a bien voulu nous faire part de ſes réflexions ſur la néceſſité d'établir dans le Royaume une uniformité de poids & de meſures. Les opérations de finance & de commerce relatives à cet objet, dit-il, en deviendroient bien plus faciles. On auroit alors la balance parfaite du prix des grains dans toutes les Provinces de la France. Cette uniformité de meſure ne priveroit point l'agriculture d'une quantité conſidérable de petits agents qui ſont occupés à parcourir perpétuellement les Bourgs & les Villages pour détailler des grains à la faveur de la diverſité des meſures. Cette branche de commerce bien examinée, paroît nuiſible dans tous ſes effets. 1°. Elle enchérit les grains dans les marchés ; 2°. le Cultivateur ne participe point à cet enchériſſement ; 3°. le bénéfice eſt ſi modique pour le Marchand, qu'il ne ſuffit pas même toujours pour fournir aux frais auxquels l'a aſſujetti un mouvement perpétuel ; d'où il réſulte une perte de temps nuiſible à l'Etat & au public.

D'AVESNES *en Haynaut, le* 10 *Juin* 1765.

Extrait d'une Lettre.

Voici, Monſieur, un exemple bien frappant d'amélioration de terre. En 1757, j'achetai la terre de Coutau, à une demie-lieue de cette Ville. Cette terre contient, entr'autres choſes, deux cent arpents qui me rapportoient fort peu, cela me détermina à l'exploiter à mon profit. J'examinai quelle étoit la qualité de ces terres. Elles étoient argilleuſes, froides, lourdes & tenaces, ayant dix pieds & plus de profondeur. Je penſai qu'il falloit, pour améliorer ces terres, les rendre d'un labour plus aiſé. Je fis cuire une grande quantité de chaux ; on l'a fait avec une pierre bleue qu'on cuit avec du charbon de terre. Je la fis mettre, au ſortir du fourneau, ſur ces terres. Les pluies l'ayant fondue, je la fis répandre de façon qu'elle en couvroit légerement la ſuperficie. Après avoir fait labourer ces terres, j'y fis conduire du fumier de cheval & de mouton ; je le fis encore labourer & herſer pour en ôter toutes ſortes d'herbes. J'enſemençai ces terres ſur la fin du mois de Septembre, de beau bled froment, au lieu de paulte, grain ordinaire de ce Pays. Au mois d'Avril ſuivant j'y ſemai du treffle, ce qu'on n'avoit encore oſé faire. J'eus une récolte en bled plus abondante que je n'avois eu auparavant, & la meilleure du canton. Le treffle reuſſit très-bien au mois d'Octobre. Je fis mettre ſur ce treffle, au mois d'Avril ſuivant, des cendres de mer appellées autrement cendres de Hollande ; j'eus deux belles dépouilles, l'une au mois de Juin, & l'autre ſur la fin d'Octobre. Après avoir fait mettre la charrue dans ces terres, pour y enterrer les racines de ce treffle, j'y fis encore donner un labour en Avril, Juin & Juillet, & pour en détruire toutes les herbes, je les fis auſſi herſer. Au mois de Septembre j'enſemençai ces terres de beau froment, & la récolte fut des plus abondantes. J'ai continué à les en engraiſſer, & j'ai fait enfoncer le ſoc de la charrue le plus profondément qu'il étoit poſſible, pour ramener de nouvelles terres. Enfin, leur fertilité devient de plus en plus conſidérable. On n'y recueilloit ci-devant que cinq razieres (a) par arpent, & j'en recueille réguliérement huit

(a) *Meſures du Pays qui peſent en bon bled* 112 *à* 115 ℔.

de bon bled, ce qui fait l'admiration de mes voiſins.

Je conclus, d'après ces expériences, que la chaux échauffe & engraiſſe ces ſortes de terres, que les racines de treffle ſont une eſpece de fumier, & que les cendres de Hollande portent avec elles un ſel admirable. En effet, ces terres ſont devenues plus légeres, plus douces, & d'une exploitation plus facile.

De St. VALERY *ſur Somme, le 16 Juin 1765.*

Les grains ſe ſont vendus ici pendant les 15 1ers. jours de ce mois, ſavoir, le froment, 30 ß; — le ſeigle & l'orge, 14 à 14 ß 6 ₰; — l'avoine, 12 ß le *boiſſeau*, meſure de Paris.

De ROUEN, *le 16 Juin 1765.*

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Rouen*, 16 ℔ 11 ß 2 ₰; — à *Louviers*, 15 ℔; à *Pont-Audemer*, 16 ℔ 15 ß 1 ₰; — à *Pont-l'Evêque*, 14 ℔ 6 ß; — à *Caudebec*, 14 ℔ 12 ß 3 ₰; — au *Havre*, 17 ℔; — à *Dieppe*, 18 ℔ 11 ß 9 ₰; — à *Eu*, 16 ℔ 5 ß 8 ₰; — à *Neufchâtel*, 14 ℔ 15 ß 2 ₰; — à *Lyons*, 15 ℔; — à *Giſors*, 15 ℔ 4 ß; — à *Magny*, 16 ℔ 10 ß; — à *Andely*, 14 ℔ 7 ß; à *Evreux*, 14 ℔ 18 ß 1 ₰.

DE PARIS, *le 20 Juin 1765.*

Extrait d'une Lettre.

Permettez-moi d'inviter, par la voie de votre Gazette, les Agriculteurs à me communiquer leurs lumieres. J'ai inventé un outil pour faciliter la culture des terres à grains. Cet outil, compoſé de pluſieurs piéces de fer, aura quatre pieds de hauteur ſur ſix de largeur & peſera environ 500 livres; un homme ſeul le fera agir, & par ſon moyen fera en un jour autant d'ouvrage qu'en feroit une charrue, ce qui diminueroit beaucoup la dépenſe. Cependant je voudrois, avant de le faire exécuter en grand, avoir l'avis des Cultivateurs & des perſonnes qui ſe connoiſſent en ce genre de méchanique; je ſuis *&c.*

M. *Girardot de Ville-Granche*, l'Auteur de cette machine, demeure rue St. Victor, près celle des Boulangers, à Paris.

COMMERCE.

LETTRE *du Fort Saint-Pierre, de la Martinique, du 18 Mars 1765.*

» LA trop grande quantité de navires » qui ſont arrivés ici de différents Ports, » a occaſionné une abondance ſi préjudi- » ciable à la vente des denrées qu'ils ont » apportées, que les Capitaines de ces » navires y ont fait un commerce très- » déſavantageux, & qu'il y en a dont le » retour ne conſiſte qu'en marchandiſes » d'Europe. Le ſavon s'eſt vendu ici 36 ℔ » le *cent*, *poids de marc*; — le vin de Pro- » vence, 15 ℔; — le vin de Bordeaux, » 36 à 40 ℔ la *barrique*; — la bougie, » 50 ß à 3 ℔ la ℔.

» Toutes les marchandiſes ſéches y ſont » à meilleur marché qu'en France. On » y voit beaucoup de ventes faites à l'en- » can aux portes des magaſins, & on peut » dire, à la louange des Capitaines Nor- » mands, qu'il n'y a qu'eux qui ſoutien- » nent le prix de la marchandiſe & du » fret.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Sucre, premiere ſorte, 70 à 75 ℔ le *cent*; 2e. 66 à 68 ℔; — 3e. 60 à 63 ℔; — beau commun, 55 à 58 ℔; — ordinaire, 50 à 53 ℔; — tête, 44 à 48 ℔; — brut, 30 à 33 ℔; — coton, 185 à 190 ℔; — canefice, 18 à 21 ℔ le *cent*; — café fin, 18 ß 6 ₰; marchand 18 ß; — inférieur 17 ß; — cacao, 16 ß la ℔.

DE LA GUADALOUPE, *le 1er. Avril 1765.*

Prix des denrées de la Colonie, à la Pointe-à-Pitre.

Sucre, premiere *qualité*, 55 à 60 ℔ le *cent*; — communs, 42 à 48 ℔; — brut, 22 à 25 ℔; — coton, 165 à 170 ℔ le *cent*; café, 16 à 17 ß 6 ₰ la ℔.

Prix des Marchandiſes de France.

Bœuf, 75 à 80 ℔ le *baril*; — farine, 36 à 40 ℔ le *baril*; — brins 3 quarts, 45 ß l'aune; — gingas, 35 à 37 ß 6 ₰ *idem*; bon teint, 40 ß *idem*.

TOTAUX *par nature de denrées pendant ces trois Quartiers.*

Froment	6,735,837 ℔ 10 ß	10,634,472 ℔ 7 ß
Farines	1,769,060	
Avoines	63,020	
Seigles & autres.		
Grains & graines	1,543,325 ℔ ß	
Légumes ſecs	523,229 17	

DE SOISSONS, *le* 13 *Septembre* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Soiſſons*, 14 ℔ 12 ß 6 ₰; à *Laon*, 15 ℔ 15 ß; à la *Fere*, 15 ℔; à *Vervins*, 17 ℔ 2 ß; à *Coucy*, 15 ℔; à *Ribemont*, 16 ℔; à *Marle*, 15 ℔ 6 ß 3 ₰; à *Roſoy*, 16 ℔ 10 ß; à *Hirſon*, 16 ℔ 13 ß 4 ₰; à *Guiſe*, 16 ℔ 16 ß; à *Noyon*, 14 ℔ 4 ß; à *Chauny*, 15 ℔ 1 ß; à *Ham*, 15 ℔; à *Clermont*, 15 ℔ 11 ß 6 ₰; à *Crepy*, 15 ℔; à *Château-Thierry*, 14 ℔ 3 ß 4 ₰; à *Fere en Tardenois*, 12 ℔ 12 ß.

DE MOULINS, *le* 15 *Septembre* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Moulins*, 13 ℔ 8 ß 6 ₰; à *Nevers*, 14 ℔ 8 ß; à *Château-Chinon*, 16 ℔ 16 ß; à *Decize*, 12 ℔ 12 ß; à *St. Pierre*, 11 ℔ 14 ß; à *St. Pourçain*, 13 ℔ 4 ß; à *Gannat*, 14 ℔; à *Montluçon*, 11 ℔ 16 ß; à *Evaux*, 14 ℔ 8 ß 9 ₰; à *Gueret*, 18 ℔; au *Buſſon*, 15 ℔ 12 ß; à *Montmarault*, 11 ℔ 4 ß.

DE BORDEAUX, *le* 10 *Septembre* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Bordeaux*, 25 ℔ 14 ß 6 ₰; à *Blaye*, 17 ℔ 4 ß 5 ₰; à *Libourne*, 23 ℔ 12 ß 6 ₰; à *Perigueux*, 19 ℔ 10 ß; à *Nontron*, 17 ℔ 7 ₰; à *Bergerac*, 20 ℔ 16 ß; à *Sarlat*, 17 ℔ 5 ß; à *Agen*, 20 ℔ 5 ß 3 ₰; à *Villeneuve*, 23 ℔ 1 ß 3 ₰; à *Monſſauquin*, 22 ℔; à *Marmande*, 22 ℔ 19 ß; à *Ste. Foy*, 20 ℔ 5 ß; à *Condom*, 21 ℔ 10 ß 9 ₰; à *Nerac*, 22 ℔ 10 ß; à *Caſteljaloux*, 22 ℔; à *Bazas*, 24 ℔ 12 ß 1 ₰.

DE PERPIGNAN, *le* 4 *Septembre* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la ſeconde quinzaine du mois dernier, à *Perpignan*, 26 ℔ 6 ß 5 ₰; à *Prades*, 26 ℔ 1 ß 3 ₰; à *Montlouis*, 20 ℔ 18 ß 8 ₰; à *Foix*, 21 ℔ 1 ß 6 ₰; à *Pamiers*, 19 ℔ 1 ß 8 ₰.

COMMERCE.

DE LONDRES.

Colonie de Labrador.

ON aſſure qu'on adoptera le projet de faire paſſer en Amérique un nombre conſidérable de nouveaux colons pour étendre l'établiſſement que le Capitaine Villiams, du corps de l'Artillerie, eſt allé former ſur la côte de Labrador dans le Golphe de St. Laurent, avec deux Compagnies d'Infanterie, leurs femmes & leurs enfans : on vante beaucoup la bonté de ce Pays, tant pour ſes précieuſes fourrures que pour ſon excellente pêcherie, & pour le grand nombre de ſes bons Ports.

DE LONDRES.

Nouvel établiſſement à la Dominique.

Nous apprenons par l'*Aimable Betty*, Ca-

Pitaine Rouſſel, venant de la Dominique, qu'on y a déjà abattu plus de vingt mille Pieds d'arbres, tant pour l'uſage des particuliers, que pour favoriſer la circulation de l'air; que l'établiſſement de la Baye de Roſeau, eſt pouſſé avec vigueur, & que l'intérieur de l'Iſle produit une grande quantité de très-bon cacao.

De Charles-Town.

importation de bois rouge.

On a importé à Charles-Town dans la Caroline méridionale, une grande quantité de très-beau bois rouge de la Floride orientale, qui a été eſtimé 21 ſchelings le pied quarré.

De New-Yorck.

Manufacture ſupprimée.

On a déjà diſcontinué la nouvelle manufacture de papier établie depuis peu à l'Iſle longue, par la crainte qu'on avait des droits de timbre impoſés en Amérique.

De Londres, *le* 31 *Août* 1765.

Pèche en Terre-Neuve.

On a avancé dans un des derniers papiers publics que l'Iſle de Jerſey avait envoyé cette année 20 navires à la pêche de Terre-Neuve, & qu'elle n'y en avait jamais tant employé auparavant; mais il eſt certain qu'en 1733, elle y en envoya 27; qu'en 1731, le nombre de perſonnes qui ſortirent de cette Iſle pour aller faire la pêche ſur la côte de Terre-Neuve, ſe montait à 1500 & en 1730 à environ 1700.

Naufrage.

Nous apprenons par des lettres de Batavia que le *Comte de Middelſex*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes orientales, Capitaine Fletcher, a donné contre un rocher près de cette Ville, & qu'il était en danger de périr.

Pirateries.

On a reçu avis de Hollande cette ſemaine, qu'un des Freres d'Angria le Pirate, commande une eſcadre formidable de Corſaires dans les Indes orientales, & que dans les différentes priſes qu'il a faites, il s'eſt emparé dans le Golphe Perſique d'une Junke Portugaiſe richement chargée.

D'Irlande.

Prix du Suif.

On écrit de Dublin qu'il y a pluſieurs mois que le prix du ſuif n'a été auſſi haut qu'il l'eſt à préſent, ce qu'il faut attribuer aux grandes quantités de cette denrée qu'achetent les Etrangers pour l'exportation, & dont une bonne partie paſſe à nos Colonies en Amérique.

De Londres.

Prix de la Cochenille.

La grande quantité de cochenille qui nous eſt venue derniérement par la flote de la Vera-Cruz, a déjà fait diminuer le prix de cette denrée, & on eſpere qu'elle baiſſera encore conſidérablement.

Nouvelles *Anglaiſes ſur le Commerce, du* 17 *au* 29 *Août* 1765.

Articles *d'exportation enregiſtrés le* 17 *à la Douane de Londres.*

Pour l'Italie & la France, 487 quintaux de plomb à giboyer; — pour la Hollande, 2600 onces d'or monnoyé; — pour Calais, 500 onces d°. — d°. 3073 onces d'argent monnoyé; — pour Gibraltar, 150 tonnes de bois de Campêche; — pour Veniſe, 50 tonnes d°. — pour la Hollande, 1362 quintaux de riz; — pour l'Eſpagne, 4939 *liv.* de ſalſe pareille; — d°. 9490 *liv.* de poivre.

Articles enregiſtrés le 22.

Pour Bruges, 105, 880 *liv.* de tabac; — pour la Nouvelle Angleterre, 1056 aunes de toile à voile; — pour Cadix, 1200 pieces d'étoffe; — pour la Hollande 1000 onces d'or monnoyé; — pour l'Italie, 264 quintaux de plomb; — pour

Gibraltar, 270 d°. — pour Lisbonne, 1434 quintaux de riz.

Articles enregiſtrés le 27.

Pour la Hollande, 113, 100 *liv.* de tabac; — pour Cadix, 1000 pieces d'étoffes; — pour Stettin, 135 quintaux de plomb; — pour Hambourg, 5 tonnes de bois de Campêche; — pour la Jamaïque, différentes eſpéces de marchandiſes pour la ſomme de 3020 ℔; — pour les Iſles Bermudes, d°. pour la ſomme de 1635 ℔.

Articles enregiſtrés le 29.

Pour Bruges, 330 quarters de froment; — d°. 612 quintaux de plomb; — pour la Hollande, 67 d°. — pour la Turquie, 3582 *liv.* d'indigo; — pour Bremen, 51, 214 *liv.* de tabac.

ARTICLES *d'importation enrégiſtrés le 17 à la Douane de Londres.*

Des Iſles, 1895 quintaux de ſucre; — d°. 3200 *liv.* de coton; — de Labrador, 120 quintaux de fanons de baleine; — d'Italie, 30 tonnes de valonia, drogue pour les Teinturiers.

Articles enregiſtrés le 22.

De Dantzick, 500 quarters de froment; — d'Irlande, 51, 906 verges de toile; — des Iſles, 2350 quintaux de ſucre; — d°. 7280 gallons de rum; — d'Italie, 1840 *liv.* de ſoie torſe; — de Portugal, 27 tonnes de vin; — d'Italie, 8675 *liv.* de ſoie torſe; — de Ruſſie, 310 tonnes de chanvre; — d°. 130 tonnes de fer; — d°. 70 tonnes de lin; — de France, 2394 gallons d'eau-de-vie; — des Iſles, 6834 gallons de rum; — d°. 1360 quintaux de ſucre.

Articles enregiſtrés le 27.

D'Italie, 6015 *liv.* de ſoie torſe; — d'Oporto, 35 tonnes de vin; — de Hambourg, 20'000 *liv.* de toile; de Corke; — 531 quintaux de beurre; — d°. 18 tonnes de ſuif; — d°. 14 barils de bœuf & de porc; — de Hollande, 2100 *liv.* de vif-argent; — de la Jamaïque, 10, 162 gallons de rum.

Articles enregiſtrés le 29.

De la Méditerranée, 1000 *liv.* de quinquina; — d°. 2560 *liv.* de ſoie torſe; — d°. 12,000 *liv.* de coton; — d'Oporto, 18 tonnes de vin; — de Stockolm, 271 tonnes de fer; — de Hambourg, 1200 *liv.* de toile; — des Iſles, 1654 quintaux de ſucre; — d°. 260 quintaux de café.

DE CETTE, *le 7 Septembre* 1765.

IMPORTATION.

Il a été importé de différens Ports d'Eſpagne & d'Italie dans cette Ville, depuis le 19 Août, juſques & compris le 7 de Septembre 31, 500 *liv.* de riz; — 30, 704 *liv.* de couperoſe; — 260 *liv.* d'anchois; — 20 muids vuides; — 8100 *liv.* de rognures de cartes; — 65 *liv.* de corail; — 1500 cedras; — 18 parapluies; — 22 *l.* de cacao; — 60 bouteilles de liqueurs; — 1245 planches de liege.

Il a été exporté de ce même Port, depuis le 19 Août, juſques & compris le 2 de Septembre, 20 *liv.* de marchandiſes à l'eſtimation, 1000 planches de liege, 11, 000 de bled, 90 peaux de mouton, 20 d°. de vache pour l'Eſpagne; — 55 muids, 8 demi-queues $\frac{2}{5}$ de vin, pour Rouen & St. Tropes; — 3902 *verges* d'eau-de-vie, 10, 086 *liv.* de verdet, 2790 *liv.* de graine de jardin, 520 *liv.* de criſtal de tartre, 200 *liv.* d'écorce d'orange, 167 *liv.* de piſtaches, 228 peaux de moutons, 115 *liv.* de vermicheli, pour Rotterdam; — 450 bouteilles de galetes verre, 500, pour l'Italie.

DE BORDEAUX, *le 12 Septembre* 1765.

Il eſt entré dans ce Port le 7 & le 10 de Septembre, les Navires le *Conquérant*, de Bordeaux, de 120 tonneaux, Capitaine P. Lambert, venant de la Martinique; — le *David*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine *Renoullaud*, venant de St. Marc. Ces Navires étoient chargés

de 148 bariques, 5 tierçons, 6 quarts de ſucre terré & tête; — 19 bariques, 1 tierçon, 1 quart de ſucre brut; — 5 boucauts, 2 futailles, 272 bariques, 31 tierçons, 145 quarts, 2 ancres 1 ſac de café; — 23 futailles, 8 bariques, 3 tierçons, 21 quarts, 12 ancres, 1 baril d'indigo; — 1 barique, 1 quart, 1 ancre de carret; — 5 caiſſes, 5 barils, 4 pots de confitures; — 30 balles, 6 ballots, 5 ballotins, 12 matelas de coton; — 1 caiſſe de tabac d'Eſpag. — 89 cuirs en poil; — 2 barils 1 caiſſe de liqueurs; — 1 caiſſe de fruit; — 2 tierçons, 14 quarts de cacao; — 2 chaudieres, 2 bariques, 1 quart, 2 barils de vieux cuivre; — 17 caiſſes de ſyrops; — 1 grenier de canefice.

Les Navires le *Conſtant*, de Bordeaux, de 240 tonneaux, Capitaine *Feuilherade*, venant de St. Louis, & le *Lyon* de 300 tonneaux, Capitaine *Rion Delageſſe*, venant de St. Domingue. La charge de ces Navires conſiſtait en 348 bariques, 1 tierçon, 1 quart de ſucre brut; — 200 bariq. 1 tierçon, 1 quart de ſucre terré; — 6 bariques, 26 tierçons, 12 quarts, 3 ancres, 2 barils d'indigo; — 37 madriers de bois d'Acajou; — 63 balles, 10 ballots de coton; — 49 boucauts, 31 futailles, 107 bariques, 38 tierçons, 230 quarts, 1 ancre, 3 ſacs de café; — 3 caiſſes de liqueurs; — 1 caiſſe, 3 caves de ſyrop; — 1 paquet, 1 ſac de carret; — 6 barils, 3 caiſſes de confitures; — 90 côtés de cuirs tannés; — 1 ancre de cacao; — 1 demi ancre de gingembre; — 1 baril de gomme de Gayac; — 2 dents de morfil.

PRIX *courant des denrées de l'Amérique, le* 14 *Septembre* 1765.

Sucre blanc, premiere ſorte, 56 à 58 l. — deuxieme ſorte, 53 à 55 l. — troiſieme ſorte, 49 à 51 l. — blanc commun, 44 à 46 l. — petit commun, 38 à 40 l. — tête, 33 à 35 l. — ſucre brut de Léogane, 31 à 33 l. — du Cap, 28 à 30 l. — de St. Louis, 26 à 28 l. — de la Martinique, 22 à 24 l. le quintal; — café de la Martinique nouveau fin, 15 à 15 ſ. 6 d. — d°. marchand, 14 à 14 ſ. 6 d. — d°. vieux, 12 ſ. 6 d. à 13 ſ. — café de St. Domingue nouveau fin, 14 à 14 ſ. 6 d. — d°. marchand, 12 ſ. 6 d. à 13 ſ. — dito vieux; 11 ſ. 9 d. à 12 ſ. *la livre*; — indigo bleu & violet, 8 l. 10 ſ. à 9 l. — mêlé, 6 l. 10 à 7 l. — cuivré fin, 5 à 5 l. 5 ſ. *la livre*; — coton de St. Domingue, 155 à 160 l. — dito de la Martinique, 145 à 150 l. — gingembre gris, 22 à 24 l. — cannefice, 16 l. — cuirs tannés, 50 l. — d°. en poil, 12 à 14 l. — gingembre confit, 28 ſ. — citrons confits, 15 à 16 ſ. — rocou, 30 ſ. — cacao de la Martinique, 12 ſ. 6 d. à 13 ſ. *la livre*; — ſyrop de ſucre, 12 à 13 l. — amidon, 18 à 20 l. — fer aſſorti de Suede, 16 à 17 l. — plomb en ſaumon, 24 l. — fer blanc, 125 l. *le quintal*.

DE CAEN, *le* 14 *Août* 1765.

Il eſt entré dans ce Port cinq Navires contenant enſemble 251 tonneaux venant de Brouage, de Dieppe, de Fecamp & du Havre. Leur charge conſiſte en différentes marchandiſes & en ſel, pour les dépôts de Caen.

Il eſt ſorti du même Port le Navire *l'Aventure*, Capitaine *Paris*, du port de 18 tonneaux, chargé de bled & d'orge pour l'Angleterre, & quatre autres Navires du port de 183 tonneaux, dont la cargaiſon eſt compoſée de différentes marchandiſes, & de bois de campêche, deſtinés pour Fecamp, le Havre & Morlais.

FINANCES.

SUITE *des articles de l'Acte paſſé dans le Parlement d'Angleterre en* 1763 & 1764, &c.

XXVI. AUcune plainte ou reclamation ne ſera admiſe que celui qui la porte n'ait donné une caution pour le payement des frais qui pourront avenir juſques à la concurrence de ſoixante livres ſterlings, faute de quoi le Vaiſſeau & les marchandiſes ſeront ſaiſies.

XXVII. Si l'on ſaiſit un Vaiſſeau ou des marchandiſes pour cauſe de confiſcation, le Propriétaire ſera tenu de prouver qu'il n'eſt point en contravention.

XXVIII. Si dans les procès par voie d'information en Amérique, il ſe trouve quelque cauſe probable de confiſcation, le Juge le certifiera au Greffe, & il ne ſera alloué au Défendeur ni frais ni action. Dans les pourſuites où il n'y aura aucune information commencée, ni procès intenté, & où la Cour de Juſtice certifiera qu'il y avait cauſe probable de confiſcation, il ne ſera alloué au Pourſuivant que deux deniers de dommages & intérêts, & point de frais, & le défendeur ne ſera condamné qu'à un shelling d'amende.

DÉCLARATION & *Arrêts nouveaux.*

Lettres patentes du Roi, données à Compiegne le 12 Août 1765, regiſtrées au Parlement de Rouen, qui ordonnent à M. le Comte d'Eu, & aux ſieur & Dame Cromot, d'établir des Officiers-Gruyers.

Déclaration du Roi, donnée à Compiegne le 13 Août 1765, & regiſtrée en la Cour des Aides le 4 Septembre ſuivant, portant réglement pour l'impoſition de la taille dans la Province de Champagne.

Arrêt de la Chambre des Comptes du 20 Août 1765 concernant le don gratuit des Villes & Bourgs.

Arrêt de la Cour des Aides du 4 Septembre 1765, portant réglement pour les Greniers à ſel du Lyonnois.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 6 Nov. 1764, & Lettres Patentes ſur icelui, du même jour, regiſtrés en la Cour des Aides de Paris le 4 Sep. 1765, qui ordonnent qu'aucun taillable du Duché de Bourgogne, ne ſera reçu à ſe plaindre en ſurtaux pendant l'année 1765 & les deux ſuivantes, ſi ſa cote de taille n'eſt augmentée de plus d'un douziéme.

SUITE *de l'extrait des Arrêts précédemment annoncés.*

ARREST DU CONSEIL D'ETAT, *du 5 Juillet* 1765.

Pour l'ouverture de l'annuel de 1765.

Le Roi voulant regler les conditions auxquelles les Officiers ſujets à ſes revenus caſuels ſeraient admis au payement du prêt & droit annuel, pour la conſervation de leurs Offices pendant l'année 1766, ordonne, 1°. que tous les Officiers ſujets à ſes revenus caſuels, ſeront admis au prêt & annuel pour 1766, à commencer du premier Novembre prochain, juſqu'au dernier Décembre inclusivement; 2°. que ceux qui auront ſatisfait pour l'année 1765, y ſeront reçus en payant l'annuel ſeulement ſans aucun prêt 3°. que ceux omiſſionnaires des ſept années en exécution de la Déclaration de 1758, y ſeront admis en les payant avec l'année 1766, & un tiers du prêt ſeulement; 4°. que les Pourvûs des Offices de tous les Siéges royaux inférieurs & autres qui en font Corps, ſeront reçus au payement ſur le pied de la moitié de l'évaluation de leurs offices; 5° que l'article premier de ladite Déclaration ſera pleinement exécuté à l'égard des Officiers de Maréchauſſées, des Amirautés de Bretagne, des Monnoyes & autres Juriſdictions extraordinaires, des Receveurs aux Conſignations, Commiſſaires aux Saiſies-réelles, Greffiers & Subſtituts, leſquels payeront en entier le prêt & annuel; 6°. que la Déclaration de 1758, ſera exécutée en entier, & notamment en ce qui concerne les Engagiſtes de ſes Domaines &c.

Enſuite ſont des Lettres du Roi qui autoriſent le premier Huiſſier ou Sergent requis, à faire en conſéquence de l'Arrêt ci-deſſus, tous actes néceſſaires ſans autre permiſſion, &c.

EDIT

PORTANT *réglement pour les Notaires de la Ville d'Angouleme, du mois d'Août* 1765, *régiſtré au Parlement les* 30 *des mêmes mois & an.*

Le Roi étant informé que le nombre des Notaires dans cette Ville étant trop grand, faiſait que pluſieurs vivent dans une oiſiveté continuelle, & que d'autres ſe livrent à des travaux incompatibles avec leurs fonctions, s'eſt déterminé à réduire les dix-huit Offices qui exiſtent actuellement au nombre de douze, & leur donne des réglemens au nombre de douze Articles pour l'exercice de leurs fonctions.

La ſuite de l'extrait des Arrêts nouveaux à l'Ordinaire prochain.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Septembre 1765.	*Du Vendredi 20.*	*Du Samedi 21.*
Actions des Indes.	1335	
Emprunts de la Compagnie.	438	
Promesses à 5 p $\frac{0}{0}$.		
Promesses à 4 p $\frac{0}{0}$.		
Actions des Fermes.	1015. 17 $\frac{1}{2}$	
Lots de la troisiéme Loterie.	5^e. à 11^e. 19	
	12^e. 24	
Amortissement.		
Deux sols pour livre du Dixiéme.	10	
Annuités.	438	
Coupons d'Annuités.	87 $\frac{1}{2}$ $\frac{5}{4}$	
Emprunt de 50 millions.	14 $\frac{5}{4}$	
Colonies, 1759.		
Canada	36. 36 $\frac{1}{2}$ 2^m 38 10^m	
Époques.	5^e. 18 $\frac{1}{2}$	
Comp^e. Indes, Loterie.	303	
CONTRATS.		F E S T E.
Sur la Ville.		
A 4 p $\frac{0}{0}$	68	
A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Cuirs.	49 $\frac{1}{2}$	
A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Postes.		
Bretagne.	12 $\frac{1}{2}$	
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amsterdam.	56 $\frac{1}{8}$	
Londres.	31 $\frac{3}{4}$	
Hambourg.	176 $\frac{1}{2}$	
Madrid.	15 3 à 2 6	
Cadix.	15 2	
Livourne.	96 $\frac{1}{2}$	
Lyon, *Août.*	$\frac{1}{4}$ Ben.	

AVIS.

Cette Gazette paraît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi, & le Journal le 15 de chaque mois: on y insere gratis *tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de* 24 ℔, *& pour le Journal seul,* 18 ℔ *par année qui se payent d'avance. Il faudra s'adresser dorénavant à* M. DE GRACE, *au Bureau rue Traversiere, Rute St. Roch. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que* 36 ℔ *par an. On recevra ces différens écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Samedi 25 Mai.

D'AMSTERDAM *le 9 Mai* 1765.

L'On équipe actuellement en Hollande 400 bateaux deſtinés à la péche du hareng qui doit ſe faire à la hauteur de Shetland. On a donné commiſſion à Londres d'y embarquer 7000 chaldrons de charbon pour ici.

On apprend de Roterdam que le Vaiſſeau *Liefde* y eſt en charge pour Dunkerque; le *Endragt* pour Rochefort; le *Gyſbert Ouwebant* pour le Havre de Grace, & que le *Jonge Gaſparett* & le *Vriendſchap* y ſont auſſi en charge pour Marſeille.

De LONDRES *le* 10 *Mai* 1765.

Réſumé des articles d'importation & d'exportation enrégiſtrés à la douane du 4 *au* 7 *de ce mois.*

Importé : 1000 quarts d'avoine d'Embden; 180 tonnes de fer & 300 quintaux de chanvre de Peterſbourg; 44 tonnes de ſuif, 10 tonnes de graiſſe, 5 tonnes, 30 quintaux, 216 barrils de lard, 38 barrils de bœuf de Dublin; 300 quintaux de ſuif de Corck, 4000 ℔ de cendres gravelées, 15,000 ℔ d'émail de Hambourg; 5,600 œufs de Dunkerque; 6 tonnes de bois de breſil de Liſbonne; 210 quintaux de térébentine de la Caroline.

Exporté : 120 quintaux de plomb pour l'Italie; 262 quintaux de plomb, 3, 134 livres d'indigo, 400 quintaux de bois de campêche pour la Hollande; 18 quintaux d'étain, 19 de plomb, 4000 verges de Flanelle pour Hambourg; 97 quintaux de plomb pour le Sund; 2000 piéces d'étoffes, 400 douzaines de bas pour Cadix; 500 quintaux de plomb pour Smyrne; 1345 ℔ de thé, 1345 ℔ de moire pour Corck.

Le Port de Londres ſera ouvert dans peu de jours pour l'importation des grains de l'Etranger, ſur la demande qui en a été faite au Parlement.

Les Marchands de Londres ont freté pluſieurs Vaiſſeaux pour faire venir du froment de Dantzick auſſitôt que les Ports de la grande Bretagne ſeront ouverts pour cette denrée.

Le froment a cependant diminué de 2 ſchelins par quarter au marché du 6 de ce mois.

On apprend d'Yarmouth, que l'on y fait les préparatifs néceſſaires pour la pêche du marſouin & du veau Marin: on ſuivra la méthode dont les Hollandois ſe ſont ſervis ſur la côte de Hollande, & qui leur a été très-avantageuſe.

On mande d'Aberdeen que l'on y établira cet Eté une manufacture de toiles à voile.

Le Général Townshend, Gouverneur de Minorque, a donné la commiſſion d'embarquer pour cette Iſle, à la premiere occaſion, une grande quantité de plans d'oliviers.

L'on a donné 25 pour cent d'aſſurance la ſemaine derniere, ſur le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes l'*Amiral Pocock* venant de Manille, parce que c'eſt un vieux Vaiſſeau. Il y auſſi de fortes aſſurances ſur le *Boſcawen*, depuis les dernieres nouvelles qu'on en a reçues.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Prix des grains le 8.

Le froment s'eſt vendu 46 à 49 ſchelins; la dreche 22 à 27; l'orge 18 à 21; le ſeigle 23 à 24, l'avoine 14 à 17 le quarter.

De BORDEAUX *le* 11 *Mai* 1765.

Il eſt entré ici depuis le 2 juſqu'au 7 de ce mois 45 bâtimens, 3 viennent de Brême, l'*Harmonie*, Me. Ruchemeyre, la *Dlle. Anne Marie*, Me. Hillers, & la *Nimphe de la Mer*, Me. Vedemeyre : ils apportent 23 balles de laine, 20 fromages, 170 barriques de vuidanges à vin, 3 piéces dº. à eau-de-vie, 30 barrils de goudron & 14, 100 barrils & 5 futailles de noir de fumée.

Sept arrivent de Hambourg, le jeune *Arnol* Me. Onnes, la *Dlle. Hanna*, Me. Bargham, le *Dauphin d'Abao*, Me. Clacton, *le Jeune Tobias*, Me. Marens, la *Suzanne Marguerite*, Me de Boer, l'*Amitié*, Me. Carſtens, l'*Aſtrée*, Me. Havemeiſtre : ils ſont chargés de 86 balles & 5 paquets de chanvre, de 5 barrils d'azur, de 2 tonneaux & 1 futaille de clincaillerie, de 2 pierres à filtrer, de 2 barrils & une barrique de poivre giroflé, de 89 tonneaux & 1 futaille de faux; de 12 rouleaux de toile à voile, de 90 cavettes de flacons de verre, de 18 balles de laine en rame, de 9 milliers & demi, un huitiéme & un ſeiziéme de pipaille, de 34 futailles 5 ballots, 50 feuilles, 22 barrils, 110 fonds, 10 deſſus & 2 tonneaux de cuivre de différente nature, de 137 barrils de fer blanc petit modele, de 9 millers & 3 huitiémes de merrain, de 8000 petits barrils & 2000 moyens de noir de fumée, de 3 tonneaux, 2 futailles & 94 torches de fil de laiton, d'un barril de vin du Rhin, d'une caiſſe de cornes à lanternes, d'un millier, 3 quarts & un huitiéme de millier de bois de 4 pieds, de 3 tonneaux & une futaille de mercerie, de 120 barriques & 6 tierces barriques de vuidanges à vin, de 3 tonneaux de cire jaune, de 16 quintaux de fer en tôle, de 70 barrils de beurre & 8 ſacs de gruau.

Deux viennent de Middelbourg, le *Daun*, Me. Janſſekat, & la *Fidele*, Me. Chriſtoffelſe, avec 40 fromages, 94 barrils de beurre & 1 grenier de charbon de terre.

Trois ont été expédiés d'Amſterdam, la *Concorde*, Me. Baker, les *Deux Freres*, Me. Tjierds & la *Protection des Amis*, Me. Popper; ils apportent 400 planches de ſapin de 20 à 22 pieds, & 400 de 12 pieds, 63 balles de bourre de bœuf & 210 fromages.

Un arrive de Newcaſtle avec un grenier de charbon de terre; 1 de Lubeck, le *Lys blanc*, Me. *Wieſſendorf*, avec 2300 planches de ſapin de 10 pieds & 7 de 27 pieds, 2 rouets, 40 piéces en bottes à eau-de-vie, 26 milliers, trois quarts un tiers & un ſeiziéme de merrain; 1 de Chriſtianſand, la *Demoiſelle Gieſche Marguerite*, Me. Hollerman, avec 210 ſoliveaux de ſapin de 20 pieds, 250 petits mâts de 30 à 40 pieds, 650 planches de ſapin de 11 pieds, 700 dº. de 5 pieds, 950 dº. de 10 pieds, 500 dº. de 5 à 6 pieds, & 2 petits mâts de 25 pieds, 42 avirons, 25 vuidanges à eau-de-vie, 10 barriques & 36 petits barrils dº. à vin.

Six ſont arrivés de Roterdam, les *Freres réjouis*, Me. Altena, la *Marie Eliſabeth*, Me. Karſten, l'*Huybregt & Janetie*, Me. Berkel, la *Marie*, Me. Bible, la *Marie*, Me. Emeer & les *Quatre Amis*, Me. Smeer; ils apportent 5 ſaumons & un caiſſon d'étain; 7 barriques, 3 barrils 4 futailles de brun rouge, 7 tonneaux & 5 balles de fil de fer, 4 greniers de charbon de terre; 28 barrils, une botte d'acier; un paquet de limes; 44 chaiſes de commodité; 8 tines de poix de Bourgogne; 491 quintaux & 50 ℔ de fer en barre; 2 barrils de litharge; 1 barrique de ſanguine; 994 planches de chêne de 18 à 20 piéds, 30 dº. de 17 pieds, 603 dº. de 14 pieds, 65 de 10 à 12 pieds, 126 dº. de ſapin de 10 à 12 pieds, 400 dº. de 8 à 10 pieds, un grenier de bois de ſapin; 21 barriques, 12 piéces, 3 futailles de garance, 120 quintaux & 20 ℔ de fer de fonte, 8 barrils de beurre; 2448 fromages; 19 tonneaux 14 coffres, 5 barriques, 2 futailles de lin peigné & en rame; 3 paquets, 1 ballot de baleine; 31 barrils de clous; 1 demi-tonneau, un barril, un coffre de girofle, un tonneau de colle de Flandre; 4 caiſſes d'indeplatte; 6 fleaux de fer à balances;

5 barriques de ſouffre en canon ; un caiſſon d'allumettes ; 6 paniers de poëles à frire ; 49 quintaux, 50 paquets & 20 ℔ de fer en feuilles ; 3 coffres, 3 futailles de vaſes de cuivre ; 2 barrils, 2 caiſſes, un panier de clincaillerie ; 1 futaille de fil de laiton ; 12 barrils d'azur ; 24 barriques de vuidanges à vin ; 1 barril, un coffre de moulins à café, 20 ℔ de gomme laque ; 5 quintaux, 25 feuilles, 3 caiſſons de fer en tôle ; 23 rames de papier ; 10 livres de cinabre ; 90 buches, un grenier de bois de Ste. Marthe, 74 piéces 1 grenier de bois jaune ; un panier de vernis ; une barrique de poivre giroflé ; 4 coffres de pipes ; 12 barrils, 2 barriques de céruſe commune ; 6 rouleaux de plomb en planches ; 4 quintaux, 95 ℔ de fonds & de deſſus de chaudieres ; un barril de potaſſe ; un ſuron de canelle ; une caiſſe de porcelaine ; un panier de verres à boire ; 30 barriques de couperoſe ; une caiſſe d'outils à tirer le vin ; 1 barril de dez de cuivre à coudre.

Un vient de Rouen l'*Eolle*, Me. Poitou, avec 21 paniers de fayance ; 2 lampes de criſtal, 450 ſacs de farine ; 63 barrils de clous par entrepôt ; 12 barriques de blanc d'Eſpagne ; 20 monts de plâtre ; 4 demi-muids de cidre. Un arrive de Marans, l'*Aimable*, Me. Condran, avec 14 milliers de feuillard ; 1 de Nantes, le *Ceſar*, M. Langlois, avec 803 paquets de feuillard, 70 chemiſes garnies ; 54 paires de ſouliers d'homme ; 2 enclumes, 24 futailles de clous ; 116 paquets de fer en verge ; 22 balles de toile ; 120 tonnes de froment, 1 coffre de clincaillerie ; 1 de St. Martin, le *St. Vincent*, Me. Kignart, avec 145 quintaux de fer en barre ; 1 de St. Vallery, le St. *Charles*, Me. Toulorge, chargé de 50 tierçons de bœuf par entrepôt ; de 100 dames-jeannes auſſi par entrepôt, de 4 ballots de chanvre ; de 4 paniers de bierre ; de 50 ſacs de froment ; de 36 d'avoine ; de 72 de pois ; de 40 d'orge, de 21 de ſeigle : 2 ſont venus de Rédon, la *Marie-Magdeleine*, Me. Kevinard, & le St. *François*, Me. Juhelain, avec un demi millier de merrain à barriques & 2 milliers dº. à demi-barriques. Trois arrivent de Dublin, la *Providence*, Me. Kinley ; l'*Heureux retour*, Me. Walling ; le *Jeune Aryde Maſſeluys*, Me. Boogart, avec 2 greniers de charbon de terre ; 59 frequins de beurre par entrepôt, 32 barrils de bœuf & 12 tierces barriques de ſaumon ſalé.

Deux ſont arrivés de St. Domingue, le *Jean-Francois*, Capitaine Dufau & la *Dordogne*, Capitaine J. Sarroux ; ils apportent 53 barriques, 9 barrils 121 futailles 7 ſacs, 9 tierçons, 66 quarts un ancre de caffé ; 106 barriques, 3 quarts de ſucre brut ; 156 barriques, un barril, 2 ancres, 5 quarts de ſucre terré ; 3 barrils, une barrique 5 futailles d'indigo ; 3 greniers de bois de Gayac, 1 grenier de bois de teinture ; 5 caves de ſirop ; 11 barrils de confitures ; 1 quart de riz en paille.

Un eſt arrivé de la Louiſianne, la *Félicité*, Capitaine Souché, avec 23 balles 1 ballot, 45 paquets de pelleterie, 17 peaux de cerf ; 18 paquets de peaux de caſtor ; 11 paquets de peaux de chevreuil ; 1 grenier de bois de campêche ; 11 barriques 1 quart d'indigo ; 1 barril de riz. Un autre venu des Colonies, la *Dordogne* Capitaine Duperrier, chargé de 63 barriques de ſucre brut ; 2 barrils 3 tierces, 1 quart d'indigo ; 7 barriques, 2 ſacs, 4 quarts, 7 ancres de caffé.

Deux ſont venus de Bayonne, Capitaines Dufourq & Neau : ils apportent 2 barrils de vin d'Eſpagne ; 18 barrils, une demi-barrique de bœuf ſalé, 6 milliers & demi de merrain ; 50 batons de 10 pieds ; une barrique de cidre ; 502 avirons bruts ; 12 balles de regliſſe ; 16 barrils de ferremens ; une barrique d'eau-de-vie d'Andaye, 268 paquets de feuillard, 4 barriques de jambons : 116 barrils de cuiſſes d'oies ; 12 caiſſes d'eau-de-vie, le tout par entrepôt.

Un eſt arrivé de Dromthon, le *Palmier*, Me. Kruſe, avec 600 planches de ſapin, de 10 pieds & 700 de 4 pieds ; 1 de Chriſtiana, le *Salvator*, Me. Hanſted, avec 4100 planches de ſapin de 10 pieds ; 2000 de 11 pieds, 700 de 5 à 7 pieds ; 2 petits mâts de 40 pieds, 48 ſoliveaux de 24 à 26 pieds ; 6 douzaines de manches de gaffes ; 3 barrils de goudron ; un de Bilbao, le St. *Nicolas*, Me. Deabriſqueta avec 16 balles de laine en rame, 24 vuidanges à eau-de-vie ; 1 de Morlaix, la *Ste. Anne*, Me. Legot, avec 25 barrils de ſuif ; un millier de merrain, 2494 douel-

les longailles, 1128 d°. fonçailles, 2 monts de platres, & 1 de Dunkerque, l'*Eſpérance*, M^e. Ardouin, avec 30 barrils d'amidon; 12 peaux d'ours, 248 d°. de martres & 12 d°. de loups cerviers.

Il n'y a point de variation dans le prix des marchandiſes, ſi ce n'eſt dans les ſucres blancs premiere ſorte qui ſont de 56 à 58 ℔ le quintal. Le gingembre confit eſt à 30 ß la ℔, & les citrons confits ſont à 14 & 15 ß. auſſi la ℔.

De RENNES *le* 15 *Mai* 1765.

Prix des grains dans la Généralité de Bretagne.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la ſeconde quinzaine du mois dernier, à Vitré, 11 ℔ 3 ß 5 ₰; à Rennes, 14 ℔ 1 ß 7 ₰; à St. Malo, 19 ℔ 14 ß 3 ₰; à St. Brieuc, 16 ℔ 13 ß; à Treguier, 18 ℔ 15 ß; à Lannion, 18 ℔ 7 ß 1 ₰; à Morlaix, 17 ℔ 12 ß 11 ₰; à Breſt, 21 ℔; à Quimpert, 15 ℔ 12 ß; à Hennebont, 18 ℔ 18 ß 9 ₰; à Auray, 19 ℔ 12 ß 8 ₰; à Vannes 18 ℔; à Pontivy, 14 ℔ 7 ß 8 ₰; à Redon, 15 ℔ 12 ß; à Nantes 16 ℔ 10 ß 8 ₰.

De METZ *le* 15 *Mai* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la ſeconde quinzaine du mois dernier, à Metz, 11 ℔ 16 ß 3 ₰; à Toul, 10 ℔ 14 ß 5 ₰; à Verdun, 10 ℔ 4 ß; à Sedan, 14 ℔ 14 ß; à Montmédy, 11 ℔ 13 ß 4 ₰; à Longwy, 12 ℔; à Thionville, 13 ℔ 1 ß 9 ₰; à Sarrelouis, 13 ℔; à Vic, 9 ℔ 19 ß 6 ₰; à Sarrebourg, 12 ℔; à Phalsbourg, 12 ℔ 14 ß.

D'AMIENS *le* 17 *Mai* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier à Amiens, 16 ℔ 10 ß; à Abbeville, 13 ℔ 1 ß 6 ₰; à Doullens, 13 ℔ 9 ß 8 ₰; à Mondidier, 13 ℔ 5 ß 6 ₰; à Peronne, 13 ℔ 2 ß 2 ₰; à St. Quentin, 14 ℔ 16 ß 5 ₰; à Boulogne, 16 ℔ 17 ß 9 ₰; à Calais, 17 ℔ 2 ß 10 ₰.

DE St. VALERY *ſur Somme*, *le* 16 *Mai* 1765.

Il eſt entré ici 9 Bâtimens pendant les 15 premiers jours de ce mois; ſavoir, le *Pont-Neuf*, Capitaine Philippe, venant de Newcaſtle, chargé de charbon de terre; la St^e. *Anne*, Capitaine J. L. Pereira, de Porto, avec du ſumac; le St. *Jean*, Capitaine J. Blavet, le St. *Jean-Baptiſte*, Capitaine Danſy; le *Marquis de Gamache*, Capitaine Jacques Blavet; le St. *Eſprit*, Capitaine Petit, tous de la Rochelle, chargés de ſucre & d'eau-de-vie; l'*Oranger*; Capitaine Jacques Darras, de Caen, avec du papier & de l'aigre; la St^e. *Anne*, Capitaine Geitenan, & la *Prudence*, Capitaine A. Pieters, de Roterdam, le premier ſur ſon leſt, & le ſecond avec du poivre, de l'azur & de la colle.

Le froment s'eſt vendu 28 à 29 ß; le ſeigle & l'orge, 13 à 14 ß & l'avoine, 12 ß le boiſſeau meſure de Paris.

De CAEN *le* 17 *Mai* 1765.

Eclairciſſemens ſur les différentes étoffes de laine qui ſe fabriquent dans la Généralité de cette Ville.

On fabrique à Caen, des *ſerges*, des *frocs* & des *reveſches*. Les laines des environs de cette Ville & du Pays d'Auge ſont les matieres de ces étoffes. Ces laines valent depuis 22 ß juſqu'à 28 ß. Les ſerges ont une aune de large, les frocs une demi aune, & les reveches 3 quarts. La piéce de ſerge contient 47 à 50 aunes; la piéce de froc, 38 à 40, & la piéce de reveche, 40 à 42. Les ſerges valent prix moyen, 115 ℔, les frocs 100 ℔ & les reveches 96 ℔ la piéce.

Il ſe fabrique à Bayeux des *eſtaminets*, des *ſerges*, des *reveches*, des *demi-draps*, des *tirtaines croiſées* & des *tirtaines unies*. Ces étoffes ſont faites avec des laines des environs de Caen, du Cotentin & du Pays d'Auge. La largeur des eſtaminets eſt de 15 ſeiziémes, celle des ſerges d'une aune, celle des reveches de 2 tiers, celle de demi-draps, de 2 tiers, celle des tirtaines croiſées, de 9 ſeiziémes, & celle des tirtaines unies, de 2 tiers; les piéces ont de longueur 29 aunes pour les eſtaminets, 25 à 28 pour les ſerges, 20 à 22 pour les

revêches, 22 à 24 pour les demi draps, 28 à 30 pour les tirtaines croisées & autant pour les tirtaines unies : le prix moyen des premieres est de 137 ℔; celui des secondes de 76 ℔, celui des troisiémes de 66 ℔, celui des quatriémes de 63 ℔, celui des cinquiémes, de 50 ℔, & celui des dernieres de 63 ℔ la piéce.

On fait à Vire des draps fins de toutes couleurs, en une aune & en 5 quarts, des moyens & des communs d'une aune, on y employe des laines, du Cotentin, du Berry, de la Sologne, de la Beauce, depuis 34 ß jusqu'à 42 ß la ℔. Tous ces draps ont 13 à 14 aunes de longueur, la piéce, dont le prix moyen est de 93 pour les fins d'une aune, de 112 ℔ pour ceux de 5 quarts, de 76 ℔ pour les moyens, & de 53 ℔ pour les communs. Cette fabrique est considérable.

Il se fabrique à Condé & dans les Paroisses des environs, des tirtaines fortes, des droguets croisés, de grands & de petits droguets unis. La chaine de ces étoffes est de fil de chanvre, & la trame de laine dont le prix est depuis 15 ß jusqu'à 32 ß la ℔; les tirtaines fortes, les droguets croisés & les grands droguets ont une $\frac{1}{2}$ aune de largeur, les droguets unis, une $\frac{1}{2}$ aune $\frac{1}{10}$, & les petits droguets, une $\frac{1}{2}$ aune. Toutes ces étoffes ont 33 à 37 aunes de longueur la piéce, dont le prix moyen est pour les tirtaines fortes, de 71 ℔, pour les droguets croisés 65 ℔, pour les grands, 40 ℔, & pour les petits & les unis, 32 ℔.

Il se fabrique à St. Lo des serges fortes, des finettes, des rases & des grosses : on y emploie des laines du Cotentin, du Bessin & du Bocage, du prix de 41 ß à 50 ß. Ces étoffes ont une aune de large. Leur longueur est de 30 à 35 aunes pour les serges fortes, de 45 à 48 pour les finettes, de 58 à 60 pour les rases, & de 50 à 55 pour les grosses. Le prix moyen de la piéce est pour les premieres de 185 ℔, pour les secondes, de 284 ℔, pour les troisiémes, de 284 ℔, & pour les quatriémes, de 175 ℔.

Cherbourg fabrique des draps blancs forts & des carisis. On y emploie des laines des environs de la Hogue & du Cotentin, dont le prix est de 43 à 50 ß la ℔. les draps ont une aune de large, & les carisis, une & demie. La piéce des draps a 25 à 30 aunes de longueur, & celle des carisis 23 à 27. Leur prix moyen est de 146 ℔ pour les draps, & de 61 ℔ pour les carisis.

Il se fait à Valognes des draps blancs noirs & mêlés avec de la laine du Cotentin depuis 43 jusqu'à 47 ß la ℔. Ces draps ont une aune de largeur & 23 à 25 de longueur la piéce, dont le prix moyen est de 200 ℔.

De Rouen *le 17 Mai.*

Il est entré dans le port de cette Ville, du 8 au 15 courant :

Le *Jeune Dethart*, Capitaine Jurgen-Barckhorn, venant de Brême; la Galiotte *la Nouvelle Espérance*, Capitaine Picters-Dercks, venant d'Hambourg; la *Dame Christine-Elizabeth*, Capitaine Casper-Muntzenberger, venant de Lubek; *La Ville de Rotterdam*, Capitaine Warner-Puters, venant de Rotterdam. Leurs chargemens consistent en 259 balles & ballots de laine; 1 grenier de Groisil; 15 barrils de beurre; 6 barrils & 33 bottes d'acier; 403 pains de fromages; 1 tonneau & 1 barril de creusets; 1 panier & 1 paquet de jambons; 14 tonneaux de plumes à écrire; 26 tonneaux de cire jaune; 1 futaille de moulins; 1 barril de saffre; 403 planches de cuivre; 54 buches de bois violet; 470 barres de fer; 211 saumons de plomb; 3 tonneaux de faux; 2 caisses de viande fumée; 1 tonneau de boiserie; 3 caisses de pelleterie; 2 greniers de planches de sapin; 208 flutes de goudron; 9 ballots de lin; 46 barrils de morue; 3 futailles de souffre; 54 futailles de céruse; 58 futailles de garence; 1364 buches de bois de teinture; 4 balles de crin; 10 pieces & 30 barrils d'huile de morue; 28 barrils de fil de fer; 3 futailles de tournesols; une boîte d'indes; une futaille de sucre en pain; 28 barrils d'argent vif; 2 barrils d'orge; 4 barrils de rouge brun; 2 barriques & un barril de vermillon; 10 pieces d'huile de lin; 8 pieces d'huile de baleine; 2 paquets de baleine; un ballot de muscade; 2 futailles de sandaraque; une futaille de gomme; 6 barrils d'azur; une balle de poivre; un barril de limes; un coffre de pipes; 100 bottes de fil de lai-

ton ; 19 boucauds, 13 barriques, 27 barrils, 10 caiſſes, 4 balles, 23 ballots & paquets de diverſes marchandiſes.

Les Capitaines Noé Gautier, de Jerſey, & Guillaume Magde, de Cheſter, ſont auſſi arrivés. Leurs Bâtimens ſont chargés d'un grenier & de 3000 ℔ de bois de Campêche, & de 1109 ſaumons de plomb.

Les Capitaines Martinus Boſſchers & G. Taveme Vent, d'Oſtende, ont apporté : 179 barrils de riz ; 4 barrils de litharge ; 7 futailles d'alun ; 6 futailles de vitriol ; 3 futailles de gomme ; une barrique de ſucre ; 5 futailles d'émery ; une boîte de cornes à lanternes ; 36 nattes de nacre de perles ; 3 barriques de piment ; 24 dents d'éléphant, & une barrique de couperoſe.

Le Capitaine Yves Legueu, venant de Charente, eſt arrivé avec de l'eau-de-vie.

Le navire du Capitaine Pierre de Harou, venant de Bayonne, eſt chargé de 5 barriques, 5 barrils & un panier de jambons ; de 19 barrils de cuiſſes d'oies ; de 21 balles de laine ; de 38 balles & 1 ballot de coton ; de 197 buches de bois de buis ; de 19 futailles de dégras ; de 6 barrils d'indes ; de 2 caiſſes de chocolat ; de 20 balles de réglisſe ; de 9 balles de laine griſe ; de 382 buches de bois de Campêche. Le reſte du chargement eſt en vin.

Le Bâtiment du Capitaine Pierre Fourcy, de Nantes, eſt entré chargé de 199 balles & ballots de coton ; d'un barril de carret ; de 13 barriques d'ocre ; de 7 madriers de bois d'Acajou ; de 46 buches de bois de Sainte Marthe ; de 125 dents de morphil ; de 14 ſacs de caffé ; de 74 buches de bois de caliatour, & d'un grenier d'ardoiſe.

Les toiles écrues, fleurets & blancards ont été vendues, le 13 de ce mois, au nombre de 370 pieces, 158 ℔ les 100 aunes ; dito les blanches 164 ℔ ; les 111 aunes de crochet égales à 125 aunes de Paris pour 100 aunes.

De Marseille *le* 20 *Mai* 1765.

Il eſt entré ici pendant le courant du mois dernier, 8, 650 charges de froment du Levant, 3, 550 d'Italie & 16, 020 de de France. Par le recenſement que l'on a fait le 6 de ce mois de la quantité de bled qui ſe trouve dans cette Ville, on a été aſſuré qu'il y en avoit 100, 316 charges au pouvoir des particuliers. D'ailleurs, la récolte s'annonce très-bien, & donne les plus flateuſes eſpérances. Auſſi le prix du bled eſt-il diminué.

Le froment venu par la voie de la Hollande eſt à 22 ℔ la charge, peſant environ 243 ℔ poids de marc ; celui de Bretagne & de Normandie, à 20 & 21 ℔ ; celui de l'Archipel, à 23 ℔ ; celui de Morée, à 20 ℔ ; celui d'Acre, à 17 & 18 ℔ ; celui de Sardaigne, à 22 & 23 ℔ ; celui de Bourgogne, à 18 ℔ ; celui de Languedoc, à 23 & 26 ℔ 10 ß, & celui de Provence, à 27 & 32 ℔.

De Paris *le* 22 *Mai* 1765.

Le Roi vient de rendre un Edit par lequel S. M. a étendu les diſpoſitions de celui du mois d'Août dernier, contenant réglement pour l'adminiſtration des Villes & principaux Bourgs du Royaume, à toutes les autres Villes & Bourgs ſans diſtinction du nombre d'Habitans qu'elles peuvent contenir ; ainſi S. M. a ſupprimé les Officiers municipaux créés en titre dans tous les lieux où il y en avoit d'établis, & elle a ordonné que tous leſdits Officiers ſeroient remplacés par des ſujets choiſis librement par les Habitans de chacune deſdites Villes & Bourgs. Cet Edit contient un réglement uniforme pour l'ordre politique de chacune deſdites Villes & Bourgs, en proportion de leur étendue. Les corps des Villes où il ſe trouveroit 4500 Habitans ou plus, ſeront compoſés d'un Maire, de quatre Echevins, de ſix Conſeillers de Ville & d'un Sécretaire Greffier. Ceux des Villes & Bourgs où il y aura depuis 2000 juſqu'à 4500 Habitans, ſeront compoſés d'un Maire de deux Echevins, de quatre Conſeillers de Ville, d'un Syndic Receveur & d'un Sécretaire Greffier : & dans toutes les autres Villes & lieux où il n'y aura pas 2000 Habitans, le Corps de Ville ſera compoſé de deux Echevins, de trois Conſeillers, d'un Syndic Receveur & d'un Sécretaire Greffier. Tous ces Officiers ſeront élus par la voie du ſcrutin, à la pluralité des ſuffrages des Notables deſdites Villes ; ces Notables ſeront eux-mêmes élus par la voie du ſcrutin par

un Député de chacun des Corps & Communautés établis dans les Villes ou Bourgs.

Cet Edit, par les regles qu'il contient, paroît avoir prévu toutes les difficultés qui auroient pu se rencontrer à l'élection des Officiers municipaux, & les Corps municipaux vont à ce moyen se trouver si bien composés, qu'il y a lieu de penser que ces places seront désirées des personnes les plus distinguées des Villes, & qu'il n'y aura point de famille dans les siécles futurs, qui ne se fasse un plaisir de citer comme un titre honorable, l'Echevinage de ses ancêtres.

Effectivement, aux termes de cet Edit, le Maire ne pourra être choisi que parmi les anciens Maires ou Echevins, les Echevins, que parmi les Conseillers de Ville, les Conseillers de Ville, que parmi les Notables; & les Notables n'auront acquis cette qualité que par la réunion du plus grand nombre des suffrages des Députés de tous les Corps de leur Ville.

Il ne paroît pas possible de douter qu'avec le secours de Corps ainsi composés, l'on ne parvienne au but que la sagesse du Législateur s'est proposé, qui est le rétablissement de l'ordre dans l'administration des biens des Villes & le soulagement des peuples, par la diminution des Octrois dont ils sont maintenant chargés.

Le Législateur paroît avoir considéré comme la régle d'économie la plus certaine qu'il pût prescrire, la nécessité de faire délibérer les Notables sur toutes les dépenses, & d'en faire compter les Receveurs devant eux, afin qu'ils pussent rayer toutes celles qui n'auroient pas été par eux convenues ou légitimement ordonnées : & pour s'assurer d'autant plus de l'exécution de cet Edit, ainsi que de celui du mois d'Août dernier, il a renvoyé la connoissance des contestations qui naîtroient à cette occasion, aux Juges ordinaires des lieux, sauf l'appel en la Grand-Chambre du Parlement.

Cet Edit fut enregistré au Parlement Vendredi dernier, 17 de ce mois.

Il paroit aussi un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 4 de ce mois, qui permet aux sieurs Joseph & Michel Alcock d'établir dans la Ville de Rouanne en Forez, une manufacture de clincaillerie, taillanderie & bijouterie, façon d'Angleterre.

Il a été procédé le 29 Avril dernier, à l'adjudication définitive du nouveau pont de pierre à construire dans la Ville de Tours sur la Loire. Cette adjudication avoit été ordonnée par Arrêt du Conseil du 19 Juin 1764. Les Adjudicataires sont les sieurs François Moreau, Joseph Derouet & Gabriel René Gascheau, pour le prix & somme de 3, 578, 057 ℔.

MM. Gueau de Reverseau & Caze de la Bove, tous deux Conseillers au Parlement, viennent d'obtenir l'agrément de Sa Majesté pour chacun un office de Maître des Requêtes.

Le premier succéde à M. Lepileur, & le second à M. Feydeau de Brou, mort Intendant de Rouen.

Il a été expédié pendant le mois dernier de Ronchamp, 198 quintaux de froment pour Béfort; de Mouthe, 29 pour la vallée du lac de joux; de St. Bear, 399 pour Arres & Asthiés; de Cherbourg, 442 pour St. Sebastien; de Quimper, 2640 pour l'Espagne.

Il a été expédié pendant le mois dernier de Béhobie, de Handaye & de St. Jan-de-Luz, 430 quintaux de froment pour l'Espagne; d'Arcey 388 pour Béfort; 3 d'Entrevaux pour le Pujet; 24 de Sallagriffon & de la Rochette pour le Comté de Nice.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiment. Mai.
Hargenvilliers,	1e.	L.	24
Boscheron,	6e.	L.	25
Reynal,	10e.	L.	25
Depigis,	11e.	M.	25
Castelle,	12e.	M.	25
Clouet,	19e.	L.	25
Delarue,	22e.	M.	25
Amyot,	23e.	M.	25
Penchein,	25e.	L perp. M ving.	25
Baroy,	27e.	J.	31
Lenoir,	45e.	J.	25
Delarue fils,	50e.	L.	25
Pannellier,	63e.	L.	24

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1765.	*Du Lundi 20.*	*Mardi 21.*	*Mercredi 22.*	*Jeudi 23.*
Actions des Indes.	an. / 1re. ap. 1185 / 2e. ap. 1385	880. / 1182 ½ / 1382 ½	1182 ½ / 1390	1190 / 1390
Emprunts de la Comp.				444
Promeſſes à 5 p ⅌				
Promeſſes à 4 p ⅌	35	34 ½		34 ½
Actions des Fermes.	997 ½	997 ½	997 ½	997 ½
Lots de la 3e Loterie.	8e. t. 16 ½ / 12e. 21 ½. 13e. 26 ½	8e. 16 ½ / 13e. 26 ½	6e. 8e. 16 ½	6e. t. 16 ½ / 13e 26 ½
Amortiſſement.	8 ½	8 ½	8 ½	
2 ß p ℔ du Dixiéme.	8 ¾	8 ½	8 ½	8 ½ 8 ¾ 3m
Annuités.	441	442	442	
Coupons d'annuités.	87	87	87	88
Emprunt de 50 millions	14 ¾	14 ¾	14 ¾	14 ¾ 15 ¼ 5m
Colonies, 1759.		16.		16 ½
Canada.	35. 36. 10m	34.	34 ½ 36. 10m.	36 10m
Époques.	8e. 17.	5e. 11 ½.		
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p ⅌.				
3 p ⅌ ſur les Cuirs.				
3 p ⅌ ſur les Poſtes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amſterdam.	56 ⅜	56 ⅜	56 ¼	56 ¼
Londres.	31	31	31	31
Hambourg.	179	179	179	179
Madrid.	15 4	15 4	15 4 6	15 4 6
Cadix.	15 1 6	15 1 6	15 2	15 2
Livourne.	97	97	97	97
Lyon, *Pâques*.	au pair.	au pair.	au pair.	au pair au ⅛ ben.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſols la feuille, contenant huit pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

vel impôt; auſſi feront-ils bien de ſe rejetter ſur les manufactures. Ils ont déjà fabriqué des draps que pourroient porter en Angleterre les gens qui ſe piquent de ſe mettre le mieux. Leurs toiles & leurs autres manufactures ſont également bonnes: il y a long-temps qu'ils s'occupent de la préparation du chanvre & du lin; mais ces matieres ſont plus cheres ici qu'en Angleterre. Le chanvre ſe vend 40 ℔ la *tonne*; & nous ſavons que cette meſure eſt au meme prix, c'eſt-à-dire, à plus de 30 ℔ ſterl. dans toutes nos fortes Colonies de l'Amérique ſeptentrionale.

Meſſieurs Pinchbeck & Norton ont préſenté ces jours-ci au Roi la belle pendule commandée par S. M. & exécutée par M. Norton, & dont nous avons déjà parlé pluſieurs fois. Le Roi en a paru très-ſatisfait, & a donné ſes ordres pour que ce Méchanicien fût magnifiquement récompenſé. Cette pendule eſt à quatre faces; la premiere indique le temps vrai & le temps apparent, le lever & le coucher du ſoleil. Ces mouvements s'exécutent au moyen d'un horiſon mobile, & indiquent auſſi l'accroiſſement & le décroiſſement des jours: la ſeconde face contient un ſyſtême ſolaire, & expoſe les mouvements de toutes les planettes, ſuivant Copernic; la troiſiéme face enſeigne l'âge, les différentes phaſes de la lune & les heures des marées dans trente-deux différents Ports de mer; la quatriéme face au moyen d'un mouvement rétrograde en ſpirale, très-ingénieuſement imaginé, indique les jours du mois & de l'année, ainſi que les mois & chaque jour de la ſemaine. Les calculs néceſſaires pour la diviſion des roues du ſyſtême ſolaire, ont été faits par le Docteur Beris, & l'ingénieux M. Ferguſon a donné les platines pour les cadrans, ainſi que la maniere de conſtruire les mouvements de la lune, & d'indiquer les marées.

On a apporté le 31 Mai, chez M. le Comte de Bute une autre pendule d'un travail admirable, repréſentant les mouvements des corps céleſtes, le lever & le coucher du ſoleil & de la lune ſur toutes les parties de la terre, le mouvement du ſoleil ſur le Zodiaque, *&c.* d'une maniere bien plus parfaite que ne fait la machine appellée du nom du Milord **Orrey*. Cette pendule eſt compoſée de quatre cadrans qui forment un double janus, & renferme dans ſon intérieur plus de deux mille mouvemens; en un mot, elle eſt regardée comme la plus ingénieuſe piéce de méchanique qui ait été compoſée en Angleterre.

On conſtruit actuellement environ 20 vaiſſeaux dans différents chantiers, pour le compte de la Compagnie des Indes orientales, & ils ſeront tous en état de ſervir dans la ſaiſon prochaine.

Il eſt arrivé Mercredi dernier, 5 de ce mois, un exprès à l'Hôtel de la Compagnie des Indes, qui a apporté la nouvelle que le Norfolk & deux autres gros bâtiments venants de la Chine, avoient été apperçus à la pointe nommée *Land's End*, & qu'ils avoient parlé avec un vaiſſeau Hollandois d'Altena qui fait voile pour Londres.

L'on dit qu'il eſt mort ſur le Boſcawen, pendant ſon voyage, près des 2 tiers de ceux qui s'y étoient embarqués en Angleterre, & que le reſte de l'équipage avoit été extrêmement fatigué des voies d'eau du vaiſſeau, ce qui les avoit obligés de relâcher à S. Maurice pour décharger leur cargaiſon & mettre le vaiſſeau ſur le côté.

Depuis pluſieurs années on n'avoit point apporté en Angleterre une auſſi grande quantité de diamans que celle qui étoit à bord du vaiſſeau de guerre le *Seaford*, & de deux autres qui ſont partis de l'Inde avec lui, & qui doivent arriver inceſſamment.

Le luxe qui s'accroit tous les jours de plus en plus, a rendu les diamans ſi rares dans ce Royaume, que malgré la grande quantité qu'en ont apportée les vaiſſeaux arrivés en dernier lieu, leur prix eſt déjà hauſſé de vingt pour cent.

Une Dame Irlandoiſe a fait faire pour paroître à la Cour le 4 de ce mois, jour de la naiſſance du Roi, une parure de tête en diamans, qui a couté près de 15 mille guinées.

L'on mande de Dublin, que deux forts vaiſſeaux Danois de quatre cent tonneaux

* M. Rowley *eſt l'Auteur de cette machine.*

Il l'avoit d'abord nommée Horary, *qui voudroit dire machine horaire, parce qu'elle expoſoit les mouvements des planettes d'heure en heure; mais le Comte d'Orrery la lui ayant achetée, il l'appella* Orrery.

chacun, chargent dans cette Ville des proviſions ſalées pour les Iſles Danoiſes dans les Indes occidentales.

Un riche Chapelier dans *Drurylane** fait actuellement un envoi conſidérable de chapeaux pour la Jamaïque & les Iſles. Tous ces chapeaux ſont blancs, ornés d'un bord d'or, de boutons d'or & de gances. c'eſt la mode dominante aujourd'hui dans ce Pays chaud.

On écrit de la Jamaïque, que la mortalité qui a fait dernièrement tant de ravages parmi les Négres à la Havane a fait hauſſer le prix des Négres de la Côte d'or, de plus de ſoixante & dix pour cent dans l'Iſle du Cuba.

De Nantes, *le* 14 *Juin* 1765.

Il eſt entré dans ce Port le Navire l'*Angélique*, de Bordeaux, Capitaine le ſieur *Rio*; & l'*Elizabeth*, Capitaine le ſieur *Creſpin*, Armateur M. *Laſnier*, venant de la Guadaloupe, chargés de 148 barriques de ſucre tête; — de 71 barriques, 4 quarts & une forme de ſucre terré; — de 41 barriques, 14 quarts de ſucre brut; de 15 futailles, 3 barriques, 4 tierçons, 46 quarts de café; — de 57 balles, 1 ballot de coton; — d'un quart de cacao; de 36 milliers de bois de Gayac, de liqueurs, de confitures & de ſirops.

On apprend de Pimbeuf qu'il y eſt arrivé les navires le *Corbeau*; — la *Gentille*; — le *Robuſte*; — le *Prince de Condé*; le *Boulongne*; — le *St. Caſt*; — & la *Parfaite Union*, venant des Colonies.

Le navire la *Henriette*, Capitaine le S. *Gauvin*, Armateur M. *Archambault*, eſt ſorti de ce Port, pour aller à la Guadaloupe.

D'Honfleur, *le* 14 *Juin* 1765.

Il eſt entré dans ce Port le 12 & le 13 de ce mois, le navire la *Marie-Gabrielle*, Capitaine *Joſſroy*, Armateur M. *Prémord*, venant de la Guadaloupe. Son chargement conſiſte en 242 barriques, 1 tierçon, 2 quarts de ſucre terré & commun, & 21 barriques de ſucre brut, *avec acquit de gainée*. En 36 barriques, 17 tierçons, 77 quarts & 18 ſacs de café. En 119 quarts & 20 ſacs de café fin, provenant de Mari-Galante, & en 17 balles & 6 ballots de coton.

Il vient auſſi d'arriver dans ce Port 4 bâtiments venant de Seudres avec 278 *muids* de ſel pour MM. les Fermiers Généraux.

De S. Valery *ſur Somme*, *le* 16 *Juin* 1765.

Le brigantin l'*Eſpérance*, Capitaine *Dequenuvillier*, ſorti de ce Port le 4 Mai dernier, avec du bled & différents ballots de marchandiſes pour Cadix, mande que le 21 dudit mois, étant à 12 lieues de ſa deſtination, il a été obligé de faire côte pour éviter d'être pris par un navire Saletin. Il fait eſpérer que la plus grande partie des ballots pourront être retirés du naufrage; mais qu'il n'en ſera pas de meme des grains.

De Rouen, *le* 21 *Juin* 1765.

Navire en armement.

Le S. Pierre de Rouen, de 140 tonneaux, armé de 8 canons & autres menues armes à proportion, 12 hommes d'équipage, commandé par le Cap. P. F. Chevreuil, eſt en charge au Port de cette Ville, pour aller à Cadix. Ce Navire partira inceſſamment.

Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à MM. Charles Bournisien, & fils, Négociants; audit Capitaine en ſon bord, ou au ſieur *Leboulanger*, ſon Courtier.

De Paris, *le* 20 *Juin* 1765.

On apprend de l'Orient l'arrivée dans ce Port du vaiſſeau de la Compagnie des Indes, le *Duc de Penthievre*, venant de Canton en Chine: ſa cargaiſon conſiſte particuliérement en thé.

Suivant le rapport des Officiers, il doit être ſuivi de près des vaiſſeaux le *Berger* & l'*Elephant*, venant du même lieu, qu'il a laiſſés à l'Iſle de France, d'où ils doivent s'expédier peu de temps après lui.

* *Rue de Londres.*